REPUBLIQUE DU BURUNDI

Le Conseil National
« **CNARED-GIRITEKA** »

REPUBLIKA Y'UBURUNDI

Inama nkuru y'Igihugu
« **CNARED-GIRITEKA**»

DECISION N° 001/PR/2017 portant suspension temporaire de certains membres du Directoire du CNARED-GIRITEKA

Le Président du CNARED-GIRITEKA,

Vu l'Acte Constitutif du CNARED-GIRITEKA tel que modifié à ce jour ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du CNARED-GIRITEKA tel que modifié à ce jour spécialement en son article 29 alinéa 2 ;

Tenant compte de la violation grave et flagrante du code de conduite du CNARED-GIRITEKA ainsi que des comportements récurrents à caractère destructeur de certains membres du Directoire de la plate forme ;

Après consultation du Comité Exécutif,

Après consultations du Directoire,

Après délibération de la Présidence,

DECIDE :

Article 1.
Le parti ADR-IMVUGAKURI est suspendu du CNARED-GIRITEKA jusqu'à la tenue de la réunion du Directoire qui devra statuer définitivement.

Article 2.
Madame Alice Nzomukunda, ancienne Vice-Présidente de la République du Burundi et siégeant au Directoire à ce titre, est suspendue du CNARED-GIRITEKA jusqu'à la tenue de la réunion du Directoire qui devra statuer définitivement.

Article 3.
Monsieur Frédéric Bamvuginyumvira, ancien Vice-Président de la République du Burundi et siégeant au Directoire à ce titre est suspendu du CNARED-GIRITEKA jusqu'à la tenue de la réunion du Directoire qui devra statuer définitivement.

Article 4.
La présente décision abroge avec effet immédiat toute décision antérieure qui lui est contraire.

Fait à Bruxelles, le 31/01/2017

Dr Jean MINANI

Président du CNARED-GIRITEKA

www.cnared.info, e-mail : info@cnared.info, av. Joseph Baeck 72/14, 1080 Bruxelles
Tel. +32 466 21 82 97, + 32 496 10 72 21, + 32 468 36 04 53
Compte : IBAN : BE17068902923921 ; SUIF CODE : GKCCBEBB, Belfius Bank